



EMPLOI



INNOVATION



TERRITOIRE

## SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX TPE / PME PARISIENNES

SESSION D'INFORMATION

**DEUX AIDES FINANCIERES A DECOUVRIR :**  
**UNE SUBVENTION D'ACCOMPAGNEMENT EN CAS DE MAL-ÊTRE AU TRAVAIL DES SALARIES ET**  
**UNE AIDE FINANCIERE POUR SECURISER LA CAISSE DE VOTRE COMMERCE**

**16 mars 2026**  
**15H00 - 16H00**  
**VISIO-CONFERENCE**

## DEUX AIDES FINANCIERES A DECOUVRIR : UNE SUBVENTION D'ACCOMPAGNEMENT EN CAS DE MAL-ÊTRE AU TRAVAIL DES SALARIES ET UNE AIDE FINANCIERE POUR SECURISER LA CAISSE DE VOTRE COMMERCE



**Nathalie ROUX**, Responsable du pôle mutations économiques

**Jean-Alexandre BALBERDE**, Ingénieur Conseil Régional Adjoint de la Direction Pilotage, Supports et incitations Financières

### **Une aide financière aux petites entreprises pour être accompagné sur les risques psycho-sociaux (RPS)**

- L'objectif
- Les conditions d'éligibilité
- Choisir un consultant dans une liste
- En pratique : comment en faire la demande

### **Une aide financière aux commerçants pour sécuriser sa caisse**

- L'objectif
- Les conditions d'éligibilité
- En pratique : comment en faire la demande

**Echange avec les entreprises**

## Cadrage

- **L'employeur est responsable devant la loi de la santé et de la sécurité de ses salariés.**
- **Il est le garant de la politique de prévention et de sa mise en œuvre.** Pour ce faire, il s'entoure des compétences nécessaires et est conseillé par le médecin du travail.
- L'approche bien-être au travail vise à développer dans l'entreprise une conception de l'efficacité et de la performance qui soit soucieuse de la santé des salariés et favorise leur motivation et leur implication dans le travail.
- La mise en œuvre d'une politique de bien-être peut contribuer à l'épanouissement professionnel des salariés mais aussi à l'amélioration de l'ambiance de travail au sein des équipes et au renforcement du climat de respect et d'écoute.
- Elle contribue à prévenir les risques psychosociaux, en amont des manifestations aiguës de stress, de violence ou d'épuisement.
- **Construire une politique de bien-être au travail permet à la fois de réduire les risques psychosociaux et d'agir sur le climat collectif et sur la motivation dans le travail.**

A noter : étude nationale Conditions de travail et risques psycho-sociaux INSEE / DARES en cours : premiers résultats en 2026

## LES 6 CATÉGORIES DE FACTEURS DE RISQUES PSYCHOSOCIAUX

### 1 Intensité et temps de travail

Surcharge de travail, existence d'objectifs irréalistes ou flous, longues journées de travail, instructions contradictoires, travail en horaires atypiques, imprévisibilité des horaires de travail...



### 2 Exigences émotionnelles

Tensions avec le public, contact avec la souffrance ou la détresse humaine, exigence de devoir cacher ses émotions...



### 3 Manque d'autonomie

Faibles marges de manœuvres pour faire son travail, rythme de travail imposé, ne pas pouvoir développer ses compétences, ne pas participer aux décisions...



### 4 Rapports sociaux au travail dégradés

Relations conflictuelles avec les collègues ou avec la hiérarchie, aucune perspective de carrière, déficit de reconnaissance...



### 5 Conflits de valeurs

Ne pas être fier de son travail, ne pas pouvoir faire un travail de qualité...



### 6 Insécurité de la situation de travail

Peur de perdre son emploi, non maintien du niveau de salaire, contrat de travail précaire, restructurations, changements récurrents, incertitude sur l'avenir de son métier...



Source : rapport Bodier et Gollac, 2011

© pour l'INRS

[www.inrs.fr/risques/psychosociaux](http://www.inrs.fr/risques/psychosociaux)



## Service d'appui RH aux TPE / PME Pour les dirigeants de TPE / PME parisiennes

Labellisé par l'Etat

**GRATUIT**

- En particulier de **moins de 50 salariés**
- Quel que soit le secteur

Qui ont **besoin d'un conseil de premier niveau** pour gérer les conséquences de l'évolution de leur activité, pour recruter, former, gérer leurs salariés au quotidien (mobilité interne et externe), pour mieux connaître les obligations légales en matière de droit du travail et pour accéder aux aides et ressources proposées par les pouvoirs publics...

### Vos contacts

Nathalie Roux

[nathalie.roux@epec.paris](mailto:nathalie.roux@epec.paris)

07 56 00 94 37

[sarh75@epec.paris](mailto:sarh75@epec.paris)

### Nous proposons :

- Un **conseil personnalisé** par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans l'entreprise
- Une **mise en relation avec des professionnels du territoire parisien, régional, national** pour répondre à des questions spécifiques
- Des **sessions d'information en visio-conférence** pour partager ses interrogations et se professionnaliser à distance, des **ateliers pratiques** en petit groupe pour travailler une thématique avec un expert
- Des **ressources** en ligne : [www.epec.paris](http://www.epec.paris) - [Nos sessions d'information](#) et une Lettre d'information mensuelle

**Jean-Alexandre BALBERDE,**  
Ingénieur Conseil Régional Adjoint  
de la Direction Pilotage, Supports et incitations Financières



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

# DEUX AIDES FINANCIERES EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

WEBINAIRE EPEC SARH  
16/03/2026

Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (CRAMIF)  
Direction Régionale des Risques Professionnels



# **l'Assurance Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

## **SOMMAIRE**

- I. Les Subventions Prévention
- II. Les Contrats de Prévention
- III. Vos contacts

# I. LES SUBVENTIONS PREVENTION

# LES SUBVENTIONS PREVENTION



Toutes les entreprises de 1 à 49 salariés peuvent bénéficier d'une **subvention prévention**.



Les subventions permettent de financer :

- **l'achat de matériels / équipements** pour réduire les risques d'exposition aux accidents du travail et maladies professionnelles ;
- des **prestations de formation / d'accompagnement** en matière de prévention des risques professionnels.



**15 subventions nationales** sont disponibles **sur cramif.fr**

**1 subvention régionale « Caisse sécurisée »** est disponible **sur cramif.fr**



Où faire sa demande de subvention ? **Sur net-entreprises via son compte entreprise**




Dirigeant d'entreprise,  
**bénéficiez de différentes subventions  
pour réduire les risques pour vos salariés.**

Rendez-vous sur [ameli.fr/entreprise](https://www.ameli.fr/entreprise)

# RPS ACCOMPAGNEMENT



Tous secteurs

- 
- **Prestation 1 :**  
Diagnostic / repérage des facteurs de RPS, et accompagnement à l'élaboration du plan d'action
  - **Prestation 2 :**  
Accompagnement par un consultant à la mise en œuvre du plan d'action, au suivi et à l'évaluation des actions



RPS

- 
- 70% pour les prestations d'accompagnement 1 et/ou 2



# CAISSE SÉCURISÉE (SUBVENTION PRÉVENTION RÉGIONALE)



Secteur des services,  
commerces et industries  
de l'alimentation et des  
commerces non  
alimentaires



➤ Caisse sécurisée avec monnayeur automatique à hauteur et équipée d'un dispositif de gestion sécurisée des billets et des pièces constitué des trois éléments suivants : une unité pour pièces, une unité pour billets, un logiciel de pilotage

➤ Trappion de transfert de fonds

- Financement maximum de 3 caisses sécurisées par entreprise
- 1<sup>ère</sup> année du contrat de maintenance inclus dans le financement
- Formation obligatoire des salariés
- Certificat de conformité du logiciel/système de caisse daté de moins de 1 an par rapport à la date d'acquisition du système de caisse et émanant d'un organisme certificateur accrédité COFRAC



Hygiène, braquage,  
TMS



➤ 50% pour les équipements

**Validité de l'offre du 01/06/2023 au 15/11/2027**



## Qu'est-ce que la Subvention Prévention « Caisse sécurisée » ?

La Subvention Prévention régionale « Caisse sécurisée » accompagne les commerces de proximité (alimentaires et non alimentaires) franciliens dans le financement d'équipements visant à prévenir les risques de braquage ou d'agression aux postes d'encaissement.

Les équipements subventionnés doivent permettre aux commerces de :

- réduire toutes les **manipulations d'espèces** par les salariés,
- sécuriser le **stockage des espèces** au poste d'encaissement,
- sécuriser les **transferts de fonds**.

Validité de l'offre  
du **01/06/2023**  
au **15/11/2027**

Cette aide permet de financer **50 % du montant HT des sommes engagées** pour acquérir les équipements suivants :

- des caisses sécurisées avec monnayeur automatique à hauteur et équipées d'un dispositif de gestion sécurisée des billets et des pièces, constitué des 3 éléments suivants : une unité pour pièces, une unité pour billets, un logiciel de pilotage.
  - Le financement maximum est de 3 caisses sécurisées par entreprise. L'entreprise devra souscrire un contrat de maintenance pour l'achat d'une ou plusieurs caisses sécurisées.
  - La 1<sup>ère</sup> année du contrat pourra être intégrée dans le financement de l'équipement.
  - **Une copie du certificat de conformité du logiciel /système de caisse à la norme NF525, délivré par un organisme accrédité ou par l'éditeur du logiciel de caisse, devra être obligatoirement fournie.**
- un trapon de transfert de fonds.

### IMPORTANT

Les demandes de subvention sont étudiées par ordre d'arrivée et sont attribuées en fonction des budgets disponibles. C'est pourquoi, il est conseillé de réserver au plus tôt votre demande.

Cette subvention peut ainsi vous aider à mettre en place des actions pour réduire l'exposition des salariés aux risques suivants :

- **risque lié à l'hygiène** : en supprimant les échanges de monnaie entre client et commerçant
- **risque de d'agression/braquage** : en limitant l'exposition aux espèces
- **risque de stress** : en sécurisant le poste de travail

### Je réserve ma Subvention Prévention régionale ?

Cette aide financière est proposée aux petites entreprises de moins de 50 salariés implantées en Île-de-France et cotisant au régime général de la Sécurité sociale.

La demande de Subvention Prévention se fait **directement en ligne**, depuis votre **compte entreprise**, sur le portail Net-entreprises.

# ZOOM SUR LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS PREVENTION

## Les cumuls de financements :

### L'entreprise :

- peut réaliser une demande par type de dépenses réalisée pour chacun de ses établissements (SIRET) **avec un montant minimum de subvention de 500 € et dans la limite de 25 000 €**. Une demande est à faire pour chacun des établissements,
- **ne pourra pas obtenir la subvention** si elle bénéficie d'un **contrat de prévention ou en a bénéficié au cours des deux années précédant sa demande**, ou si elle fait l'objet d'une **injonction ou d'une cotisation supplémentaire en cours** pour l'un de ses établissements,
- **ne sollicitera pas une subvention auprès d'un autre opérateur public** pour le même investissement.

### A noter :

- Lorsque le montant cumulé des Subventions Prévention accordées à l'entreprise par l'Assurance Maladie - Risques professionnels dépasse **23 000 € sur l'année civile en cours, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre**, **une convention** est établie et signée entre l'entreprise et la caisse régionale. Les données essentielles de la convention seront publiées sur le site internet de la caisse régionale.
- Les entreprises ayant perçu, sur les **trois dernières années glissantes**, des aides publiques dépassant le **plafond de 300 000 €** ne sont pas éligibles aux subventions. L'entreprise devra fournir une déclaration sur l'honneur de l'ensemble des aides perçues par les autorités publiques sur les trois dernières années.

# DEMANDE DE SUBVENTION SUR NET ENTREPRISES

Voici un tutoriel, afin de guider une entreprise dans sa démarche de demande de subvention en ligne :



<https://www.youtube.com/watch?v=0cb3XgCVgMs&list=PLOw7W72Ail26ZNKieIIKEB9TWwtDkuLRQ&index=4>

## II. LES CONTRATS DE PREVENTION

# LES CONTRATS DE PRÉVENTION

## Pour quelles entreprises ?

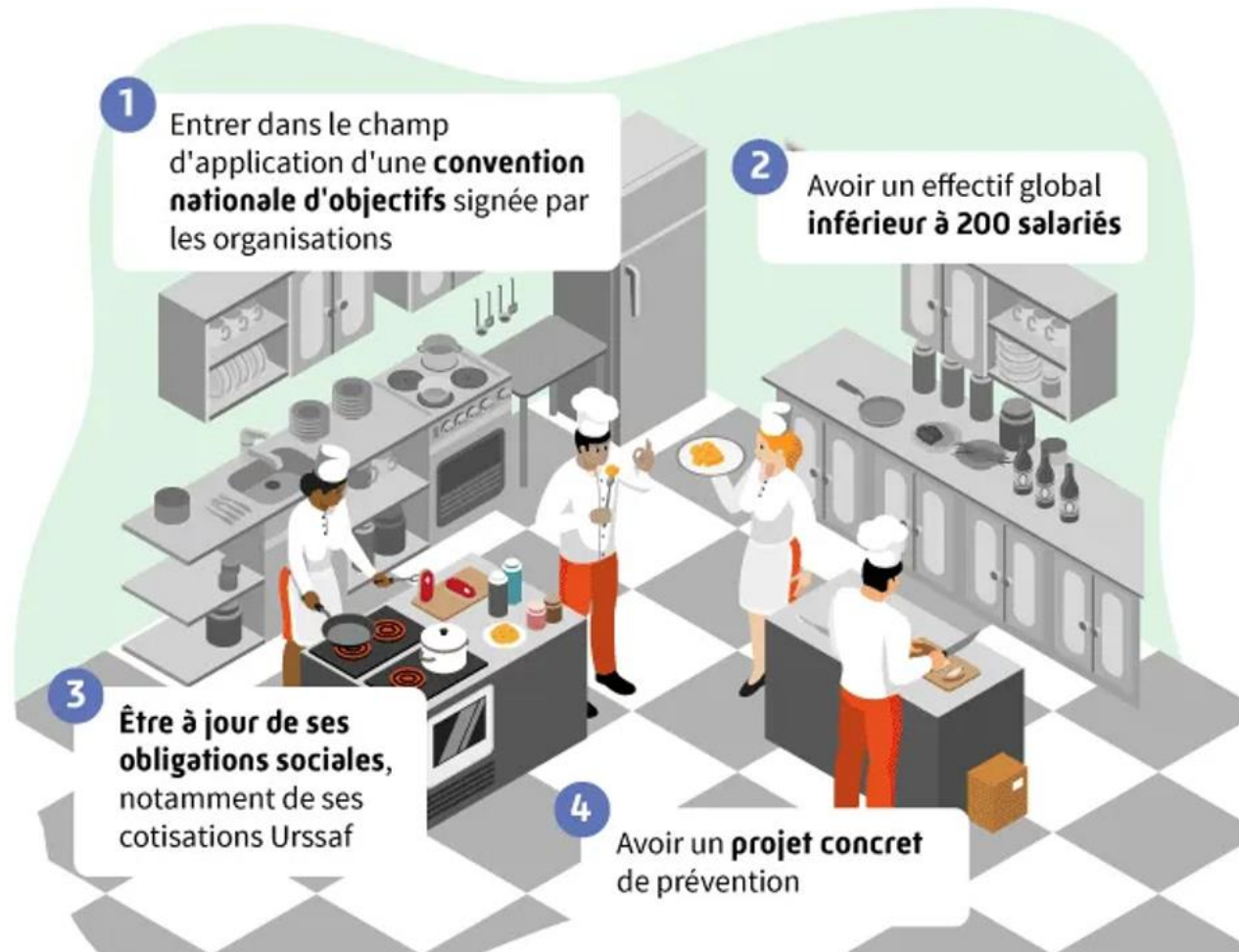
- Moins de 200 salariés
- Document Unique à jour
- Cotisations sociales à jour
- Ciblées par une Convention Nationale d'Objectifs

## La CNO

- est conclue pour 4 ans entre la CNAM et les Fédération(s) professionnelle(s)
- définit les codes-risques visés
- fixe les risques et mesures de prévention prioritaires
- définit les taux de participation financiers de la caisse

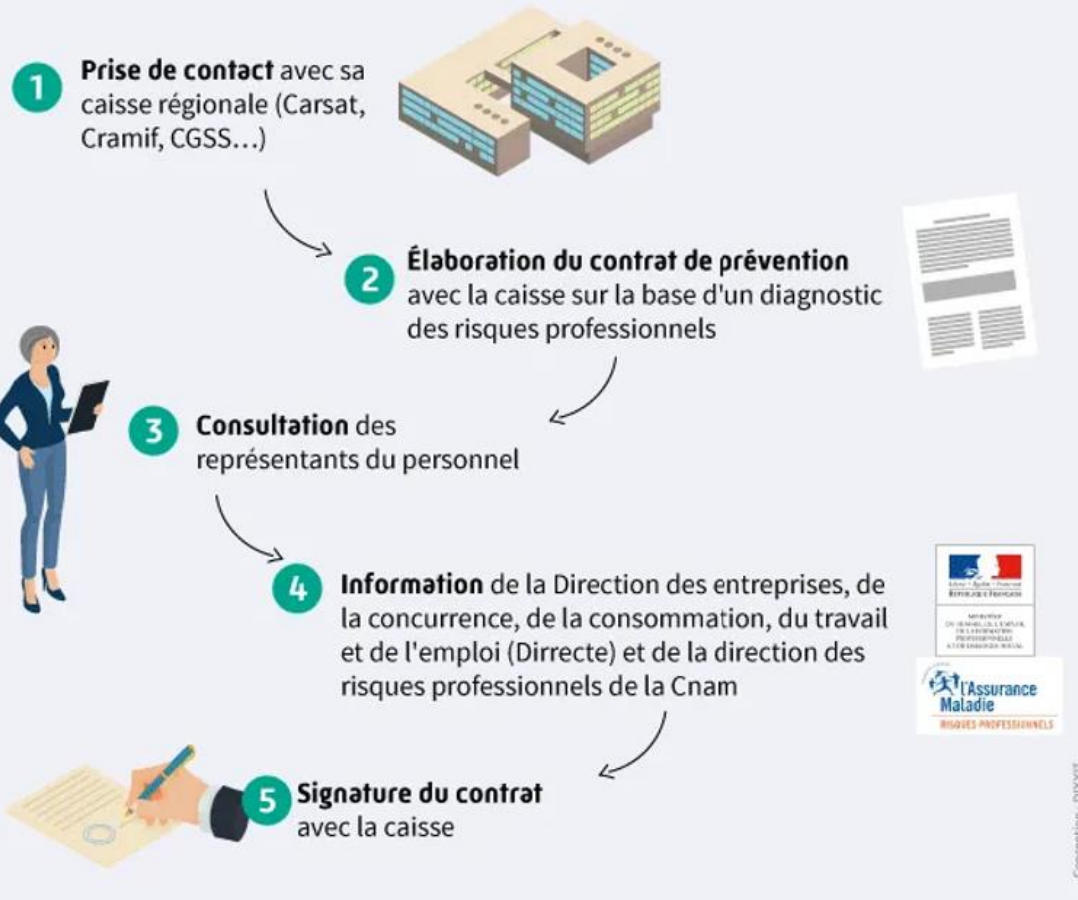
→ Liste des CNO en vigueur sur : <https://www.ameli.fr/paris/entreprise/tableau-cno>

# MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE PRÉVENTION



# MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE PRÉVENTION

## Comment en faire la demande ?



# EXEMPLES DE CONVENTION EN VIGUEUR

Juin 2027



**BTP**

Juin 2028



**Boulangerie, pâtisserie,  
confiserie, chocolaterie  
et glaces artisanales**

Août 2027



**Métallurgie**

Janvier 2028



**Restauration traditionnelle  
et hôtellerie**

# III. VOS CONTACTS

# CONTACTS CRAMIF

- **Contact téléphonique :** **36 79** **Service gratuit + prix appel**
- **Réservations Subventions Prévention uniquement via **le compte entreprise - NET-ENTREPRISES.FR****  
<https://www.net-entreprises.fr/>
- **Mail :** [aidesfinancieres.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:aidesfinancieres.cramif@assurance-maladie.fr)
- **Site CRAMIF :** <https://www.cramif.fr/financer-des-actions-de-prevention>
- **Site CNAM :** <https://www.ameli.fr/paris/entreprise/sante-travail>



## ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES

**MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION**

**BONNE JOURNÉE À TOUS**



**Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC)**, association créée le 1er janvier 2016, par la fusion entre le Plan local pour l’insertion et l’emploi de Paris Nord - Est et la Maison de l’emploi de Paris. Activité parisienne depuis 2005.

Sous l’égide de l’Etat et de la Ville de Paris, l’EPEC est un acteur des politiques de l’emploi et de l’insertion au service du développement du territoire parisien. Il vise l’insertion professionnelle et le retour à l’emploi durable des publics, la professionnalisation de dirigeants et le développement des compétences de leurs salariés.

- Informer et orienter
  - Point d’accueil, d’information et d’orientation Paris Emploi (10<sup>ème</sup> arrondissement), labellisé Centre associé de la Cité des Métiers Paris Villette
- Faire accéder à l’emploi les publics qui en sont éloignés par le levier de la commande publique et des marchés privés du territoire
  - Pôle clauses sociales de Paris
- Accompagner les parisien(ienne)s pour accéder à la formation et à l’emploi
  - Plan local pour l’insertion et l’emploi de Paris
  - Aller vers l’emploi dans les quartiers - AVEQ
- Accompagner les entreprises
  - Service d’appui RH aux TPE / PME parisiennes : <https://www.epec.paris/service-d-appui-aux-tpe-pme-parisiennes>
  - Plateforme parisienne de soutien pour la transformation des services d’aide à domicile
- Organisme intermédiaire du Fonds social européen

<http://www.epec.paris/>